



LES MINI-STAGES DU GFA 74



DU LUNDI 24 AU VENDREDI 28 AVRIL 2017



ATTENTION : PLACES LIMITÉES À 50 PERSONNES

PARCE QU'IL Y A PAS QUE L'FOOT DANS LA VIE, TOI AUSSI VIENS DÉCOUVRIR D'AUTRES ACTIVITÉS AUX STAGES DU GFA 74



RUMILLY



**DE 6 À 12 ANS
POUR LES JOUEURS U7-U9-U11-U13**

**100 € LA SEMAINE
(20 € EN MOINS POUR LE SECOND ENFANT)**

JOURNÉE TYPE

08H30/9H00

**ACCUEIL ET PRÉSENTATION
DE LA JOURNÉE**

09H00/11H30

ENTRAÎNEMENT TECHNIQUE

12H00/14H00

REPAS ET TEMPS CALME

14H00/16H30

**ENTRAÎNEMENT TACTIQUE OU
ACTIVITÉ**

16H30/16H45

GOÛTER

17H00/17H30

**FIN DE JOURNÉE ET DÉPART
DES ENFANTS**



IMPORTANT

INSCRIPTION AVANT LE 19 AVRIL 2017



LA PRATIQUE DU FOOTBALL

- LES GROUPES D'ENFANTS SERONT CONSTITUÉS PAR ANNÉES D'ÂGE
- LES ENFANTS TRAVAILLERONT SUR DIFFÉRENTS AXES DE TRAVAIL TECHNIQUE (PASSE ET PRISE DE BALLE, CONDUITE DE BALLE ET DRIBLE, FRAPPE...) ET THÈME TACTIQUE (THÈMES DÉFENSIFS ET OFFENSIFS)
- LES ENFANTS BÉNÉFICIERONT DE PELOUSE SYNTHÉTIQUE OU NATURELLE

TOURNOI DE PLAY STATION

VITAM PARC

MONT FOOT 5

FUTSAL

BOWLING

INFOS ET RÉSERVATION AU 06 84 55 98 49
TÉLÉCHARGEZ LE DOCUMENT D'INSCRIPTION SUR
GFA74.FOOTEQ.COM

FICHE D'INSCRIPTION DU STAGIAIRE

(à retourner ou à poser dans la boîte aux lettres du stade : 12 Rue du Stade, 74150 RUMILLY)

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

**Adresse mail :
parent(s):**

Numéro(s) de téléphone :

Informations particulières (allergies, enfant autorisé à partir seul etc)

Je soussigné _____ en tant que
responsable légal de l'enfant _____ souhaite inscrire pour la
semaine du stage multi-activités du lundi 24 avril au vendredi 28 avril selon la formule suivante :

STAGE : 100 € (Tournai de Playstation, Vitam Parc, Mont Foot 5, Futsal, Bowling) + repas compris 4 jours.

FORMULE JOURNÉE : 25 €

voir le planning complet sur le site internet du club gfa74.footeo.com

Préciser le ou les jour(s) souhaité(s) :

Je reconnais avoir pris connaissance du contenu du stage et en accepte les modalités d'inscription suivante :

- L'enfant doit être licencié dans un club de foot ou présenter un certificat de contre-indication à la pratique du football.
- L'enfant doit toujours avoir avec lui son matériel de football et des affaires de rechange.
- L'enfant sera récupéré aux heures prévues sur le planning dont vous avez pris connaissance. A partir de cette heure, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité du club.